

**Appel du congrès académique du SNES-FSU,
vendredi 23 mars 2012, Limoges.**



Partout en Europe, la crise économique sert de prétexte pour justifier les effets d'une politique libérale calamiteuse : hausse du chômage, paupérisation, mise en péril des services publics par la RGPP et le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2, L'adoption du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) ne ferait que les accentuer et déposséderait les états européens signataires de la conduite de leurs politiques économiques et sociales en les enfermant dans le carcan de la rigueur budgétaire. Le MES est issu d'un processus non démocratique qui dessaisit les peuples de leur avenir, ce traité ne doit pas être ratifié. A l'inverse de ce traité, l'Europe a besoin d'une nouvelle politique monétaire, économique et sociale créatrice d'emplois de qualité dans le cadre d'un éco-développement.

En France, l'application dogmatique de la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a entraîné depuis 2007 la suppression de plus de 70 000 emplois dans l'Éducation nationale, plus de 1000 dans notre académie. Ces suppressions, accompagnées de la mise en place au pas de charge de réformes contestées, mettent à mal la démocratisation de l'enseignement : la scolarisation des 16-18 est en baisse, la France est le seul pays de l'OCDE à connaître une telle évolution. Les conditions de travail des personnels et d'études des élèves se sont fortement dégradées tout au long du quinquennat qui se termine. Les effets cumulés de cette politique éducative sont lourdement ressentis dans notre académie pour la préparation de rentrée 2012 : classes surchargées (30 en collège, 35 en lycée), absence de dispositif de remédiation à la difficulté scolaire, diminution voire suppression des possibilités de travail en groupes, utilisation de la réforme du lycée comme source d'économie (tronc commun), extrême fragilisation de la voie technologique. Les luttes d'établissements, les interventions du SNES et de la FSU dans les instances ont permis que le recteur revienne sur des fermetures programmées d'établissements ou de filières. **Ces succès doivent nous inciter à poursuivre la lutte**, les retraits d'emplois restant inchangés.

Le congrès académique du SNES appelle :

- **l'ensemble des personnels, avec les usagers, à continuer de dénoncer, en toutes occasions auprès de tous, les suppressions de postes et à exiger les moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements (CA, population, élus, ...);**
- **les enseignants à s'engager dans une campagne collective de refus des heures supplémentaires.**

L'autonomie des établissements n'a cessé d'être encouragée et renforcée ces dernières années. La réforme du lycée et le renvoi au local de la gestion de plus du tiers de l'horaire élève s'attaquent au fondement même du service public en creusant les inégalités territoriales. Le collège n'échappe pas à cette logique avec l'épreuve d'histoire des arts ou les modalités de validation du LPC définies au niveau de chaque établissement. L.Chatel a choisi de poursuivre, comme l'ensemble des ministres du gouvernement, le rythme effréné de passage en force sur un certain nombre de textes. Le projet de modification de l'évaluation

des enseignants, CPE et COPsy en est l'une des illustrations. Ce projet entend donner un pouvoir exorbitant au chef d'établissement sur la carrière des personnels tout en renvoyant au second plan ce qui fait le cœur de nos métiers. Cet outil de management par la menace vise à mettre au pas les personnels et à avancer encore plus avant vers l'autonomie des établissements. Ce texte remet en cause le statut des personnels garant de la qualité du Service Public. L.Chatel doit entendre le rejet massif de la profession qui s'est exprimé lors des grèves du 15 décembre et du 31 janvier et retirer ce projet.

Les personnels de l'Éducation nationale ont besoin de retrouver confiance dans l'exercice de leur métier et dans l'avenir du Service Public d'Éducation. **Le congrès académique du SNES estime que des mesures d'urgence doivent être prises pour la rentrée 2012, sur lesquelles les candidats à la présidentielle doivent s'engager :**

- le retour à un **cadre national des horaires disciplinaires et des heures de dédoublement au lycée**, comme première étape à l'arrêt de la réforme Chatel et à l'ouverture de discussion pour une autre réforme des lycées ;
- la sauvegarde de la voie technologique doit être une priorité avec **l'augmentation du volume horaire des enseignements technologiques** ;
- un collectif budgétaire doit être adopté pour **rétablir les postes supprimés** et permettre d'alléger les effectifs des classes à tous les niveaux et permettre le travail en petits groupes ;
- **l'abandon du Livret Personnel de Compétences au collège** ;
- le retour à un **stage 6-8h en responsabilité pour les stagiaires** avec complément de formation professionnelle ;
- **le réemploi de tous les non-titulaires** et la réouverture de négociations sur un véritable plan de titularisation ;
- **le retrait du projet de modification de l'évaluation et de l'avancement des personnels** ;
- **l'augmentation des salaires** ;
- **la suppression des journées de carence.**

Le congrès académique du SNES appelle de ses vœux une toute autre politique éducative, économique et sociale, et considère qu'en aucun cas N.Sarkozy et le Gouvernement sortant ne sont en capacité de les mener.

Le congrès du SNES appelle, au delà du vote, à rester mobilisé et acteur des mobilisations.

Le congrès appelle à se syndiquer et à favoriser l'adhésion du plus grand nombre à la construction d'un syndicalisme fondé sur l'unité d'action et la construction d'alternatives.

Enfin le congrès académique du SNES se félicite de l'initiative de la Région Limousin en faveur de la gratuité des manuels scolaires des lycéens de l'enseignement public par le biais d'une subvention d'équipement aux établissements. Cependant il s'étonne de la décision politique du Conseil Régional, en dehors de toute obligation légale, d'accorder la même subvention aux établissements privés. Les fonds publics doivent être alloués aux services publics. Le SNES va s'adresser aux associations laïques et aux autres organisations syndicales du second degré pour en débattre.